

# Mangeons local

## PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

### ANNEXE - Les engagements des signataires

## CHARTRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE L'AGGLOMÉRATION BISONLINE



## GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Extrait de la délibération du Conseil de communauté du 26 septembre 2019

---

**Grand Besançon Métropole s'engage tout d'abord à assurer l'animation** du projet alimentaire territorial (PAT), c'est-à-dire organiser les comités de pilotage, piloter les différentes étapes de diagnostic, animer l'élaboration et la mise en œuvre partenariale du programme d'action, coordonner l'évaluation du projet.

**Il s'engage ensuite à mener des actions d'animation territoriale**, à faire émerger des projets, accompagner des acteurs pour :

- soutenir l'installation et le développement d'activités agricoles diversifiées, d'outils de transformation, notamment pour les filières légumes, protéines végétales...
- renforcer l'approvisionnement local du territoire : actions de rapprochement entre producteurs, particuliers, restaurateurs, professionnels des métiers de bouche, distributeurs...
- animer l'échange avec les habitants autour des sujets de l'alimentation, de la santé, de l'agriculture : ateliers cuisine, visites de ferme, jardin...
- partager et croiser les enjeux alimentaires et de changement climatique
- agir pour la qualité de l'eau potable
- adapter les provenances (réseau, récupération...) en fonction des usages agricoles de l'eau.

**Il veillera à l'exemplarité de ses politiques publiques** et appuiera ses communes membres souhaitant s'engager en ce sens pour :

- définir un SCoT et un PLUi préservant au mieux les terres agricoles et le potentiel de production alimentaire du territoire, garants d'un aménagement équilibré
- utiliser le site maraîcher des Andiers pour servir les objectifs du PAT (tests de production, plantation de haies...)
- développer l'approvisionnement local et bio dans les restaurations collectives en lien avec les communes compétentes
- valoriser l'eau du robinet.

**Enfin, il portera des projets et des réflexions en propre**, notamment pour :

- développer la production de légumes : pépinière d'activités maraîchères, réflexion sur une zone de production légumière,
- structurer l'approvisionnement local de la restauration collective : étude d'opportunité pour une légumerie - conserverie...

## VILLE DE BESANÇON

Extrait de la délibération du Conseil municipal du 23 janvier 2020

---

La Ville de Besançon, Ville PNNS (Plan National Nutrition Santé), est concernée par cette charte. Trois engagements sont à souligner sur :

- La nutrition et équilibre alimentaire à travers de nombreuses actions notamment auprès des plus jeunes et des publics défavorisés : notamment interventions scolaires, programme de la cuisine éducative « de la fourche à la fourchette », programme de l'atelier santé ville « du panier à la santé »
- Le développement des jardins partagés et des projets d'agriculture urbaine développés dans le cadre des politiques de prise en compte de la biodiversité et d'amélioration du cadre de vie (espaces verts, jardins)
- Les engagements de la cuisine centrale : la restauration scolaire travaille à la relocalisation de ses approvisionnements (produits de qualité en circuits courts et de proximité) en contribuant ainsi au développement et à l'organisation de filières locales.

## **RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

**Extrait de la délibération de l'assemblée plénière du Conseil Régional  
de Bourgogne Franche-Comté des 11, 12 et 13 décembre 2019**

---

### **L'engagement de la Région Bourgogne-Franche-Comté**

Dans le cadre du contrat de développement métropolitain Grand Besançon 2018-2020, la région a décidé de soutenir 29 projets dans des domaines variés tels que le développement de l'attractivité, le développement durable et la transition écologique et énergétique, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien aux filières économiques stratégiques, le tourisme, les grands équipements structurants, la culture et le sport...

La fiche n° 21 du contrat métropolitain porte sur la construction d'une légumerie, outil jugé pertinent pour développer une offre de légumes locaux épluchés pour les structures de restauration collective. Ce projet permettra de réduire les distances de transport de marchandises, de créer des emplois pour la transformation, d'initier une production de légumes plein champ localement, labellisée Bio ou non selon les demandes de la restauration. La région s'engage à financer le projet de légumerie présenté dans la fiche n°21 à hauteur du montant mentionné dans cette même fiche et conformément à l'article n°5 du contrat de développement métropolitain relatif aux modalités de dépôts et paiements des dossiers.



## DÉPARTEMENT 25

### Extrait de la délibération de la Commission permanente du 25 novembre 2019

---

Cette démarche locale d'élaboration et de déclinaison de PAT s'inscrit en parfaite cohérence avec le développement des circuits courts alimentaires de proximité et dans le projet politique C@P25 du Département.

À travers cette charte, il est proposé que le Département s'engage à :

**→ au titre de sa politique agricole**

- accompagner l'installation de projets diversifiés
- aider à l'émergence de nouvelles filières diversifiées, notamment en productions végétales (lentilles, pois, etc. et en légumes plein champ)
- soutenir financièrement les projets agricoles de diversification, et la modernisation des industries agro-alimentaires locales
- mettre à disposition des acheteurs l'outil Agrilocal25, plateforme de rencontre entre acheteurs et producteurs locaux, et encourager le développement de cet outil
- contribuer à rapprocher acheteurs et producteurs par des animations et des rencontres régulières.

**→ au titre de sa politique foncière**

- aider les porteurs de projets diversifiés à trouver du foncier, et les accompagner dans leurs démarches
- encourager une gestion économe de l'espace, et préserver les terres agricoles de l'urbanisation, via les documents d'urbanisme, et du boisement via les réglementations de boisement.

**→ au titre de sa politique relative aux collègues**

- développer l'approvisionnement en produits biologiques et locaux
- encourager l'utilisation d'Agrilocal25
- sensibiliser les personnels et les collégiens sur les circuits alimentaires de proximité.

# CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE

Extrait de la délibération du Bureau du 11 octobre 2019

---

Le Bureau de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort, réuni conformément aux dispositions réglementaires en vigueur le 11 octobre 2019 à Meroux (Jonxion) 1, ayant pris connaissance du travail conduit en partenariat dans le cadre du projet Alimentaire du Grand Besançon :

SOULIGNE, l'importance de ce dispositif permettant entre autre d'augmenter la valeur ajoutée au niveau des exploitations agricoles du territoire du PAT

DÉCIDE de formaliser l'engagement des moyens de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture par le biais de la signature de la Charte du PAT Grand Besançon

PROPOSE que les actions suivantes fassent parties des engagements de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture :

La Chambre Interdépartementale d'Agriculture s'engage tout d'abord à participer à l'animation du Projet Alimentaire Territorial en participant aux comités de pilotage, en alimentant certaines étapes de diagnostic, en animant seul ou aux côtés de GBM et d'autres partenaires certaines actions agricoles et alimentaires, en participant à l'évaluation du projet. Elle s'engage à mener des actions d'animation territoriale, à faire émerger des projets, accompagner des acteurs pour :

- Soutenir l'installation et le développement d'activités agricoles diversifiées (maraîchage, accueil à la ferme, transformation laitière...)
- Développer de nouvelles filières agricoles absentes du territoire (protéines végétales dont lentilles, soja, fruits...)
- Renforcer l'approvisionnement local du territoire : actions de rapprochement entre producteurs, particuliers, restaurateurs, professionnels des métiers de bouche, distributeurs...
- Organiser et/ou participer à l'échange avec les habitants autour des sujets de l'alimentation, de la santé et de l'agriculture : ateliers cuisine, visites de ferme...
- Partager et croiser les enjeux alimentaires, les enjeux agricoles et de changement climatique
- Agir en faveur de la qualité de l'eau potable et travailler sur la gestion quantitative de l'eau en agriculture (récupération de l'eau, ressources alternatives, pratiques économes)
- Accompagner par son expertise agricole les démarches de planification et d'urbanisme (SCoT, PLUi) pour préserver au mieux les terres agricoles et le potentiel de production alimentaire du territoire, garants d'un aménagement équilibré.

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANÇON

Extrait de la délibération du conseil d'administration du 16 octobre 2019

---

Pour le CCAS, la signature de la Charte du PAT représente un engagement à agir pour atteindre les objectifs fixés par la charte, notamment par la mise en œuvre concrète d'actions visant à accompagner le changement des pratiques de consommation pour une alimentation équilibrée à l'intention des publics qu'il accompagne ou même développer le recours aux productions locales dans les approvisionnements alimentaires de ses services.



Grand  
Besançon  
Métropole

---

**Grand Besançon Métropole**

Service Environnement

Tél. 03 81 87 88 60

Courriel : [environnement@grandbesancon.fr](mailto:environnement@grandbesancon.fr)